

Lecture, par Bernier, d'une lettre du général Danican sur les évènements en Vendée, en annexe de la séance du 5 brumaire an III (26 octobre 1794)

Louis-Toussaint-Cécile Bernier

Citer ce document / Cite this document :

Bernier Louis-Toussaint-Cécile. Lecture, par Bernier, d'une lettre du général Danican sur les évènements en Vendée, en annexe de la séance du 5 brumaire an III (26 octobre 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome C - Du 3 au 18 brumaire an III (24 octobre au 8 novembre 1794) Paris : CNRS éditions, 2000. pp. 108-109;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_2000_num_100_1_21253_t1_0108_0000_9

Fichier pdf généré le 04/10/2019

La Convention décrète que son comité de Sûreté générale demandera cette pièce (122).

La séance est levée (123).

Signé, PRIEUR (de la Marne), président; ESCHASSERIAUX jeune, BOISSY [d'ANGLAS], Pierre GUYOMAR, GUIMBERTEAU, GOUJON, secrétaires.

En vertu de la loi du 7 floréal, l'an troisième de la République française une et indivisible.

Signé, GUILLEMARDET, J.-J. SERRES, BALMAIN, C.A.A. BLAD, secrétaires (124).

AFFAIRES NON MENTIONNÉES AU PROCÈS-VERBAL

48

RICHARD obtient la parole au nom du comité de Salut public (125) : Nos armées, dit-il, continuent d'étendre la gloire de leurs victoires; celle de la Moselle s'est emparée d'une ville importante par sa position. On applaudit.

Richard lit la lettre suivante :

A Bingen, 29 vendémiaire, l'an troisième de la République française une et indivisible.

Bourbotte, représentant du peuple près les armées du Rhin et de la Moselle, au comité de Salut public.

L'armée de la Moselle, chers collègues, vient de porter, des rives de la Sarre sur celles du Rhin, le drapeau tricolor que la Convention lui envoya dernièrement.

Nous venons de le promener au sein de la ville de Bingen, qui nous a ouvert ses portes il n'y a qu'un instant, après que nous en avons chassé l'ennemi avec quelques coups de canon et une courte fusillade. Il avoit cependant, nous a-t-on dit dans le pays, juré de nous vendre cher cette place importante par sa position et celles qui l'entourent et par les deux communications de Mayence et de Coblenz.

(122) P.-V., XLVIII, 71. C 322, pl. 1364, p. 36, minute de la main de Gaudin. Rapporteur anonyme du décret de renvoi selon C II 21, p.17. *Moniteur*, XXII, 357; *Débats*, n° 763, 514; *Ann. Patr.*, n° 664; *C. Eg.*, n° 799; *J. Fr.*, n° 762; *J. Mont.*, n° 13; *M.U.*, XLV, 106.

(123) P.-V., XLVIII, 71. *C. Eg.*, n° 799; *J. Perlet*, n° 763; *J. Fr.*, n° 761; *M.U.*, XLV, 91. Toutes ces gazettes indiquent 4 heures.

(124) P.-V., XLVIII, 71.

(125) *Débats*, n° 763, 510-511. *Moniteur*, XXII, 356; *Ann. R.F.*, n° 35; *Ann. Patr.*, n° 664; *C. Eg.*, n° 799; *J. Perlet*, n° 763; *J. Fr.*, n° 761; *Mess. Soir*, n° 800; *M.U.*, XLV, 89; *Gazette Fr.*, n° 1028; *J. Univ.*, n° 1795; *F. de la Républ.*, n° 36; *J. Mont.*, n° 13; *Rép.*, n° 36; *J. Paris*, n° 36.

Recevez les clefs de la ville de Bingen, dont les habitans nous ont reçus avec de grands témoignages de joie et de satisfaction.

Il nous faudroit des pages d'écriture, si je voulois vous rendre, du courage et du bon esprit des troupes, tous les témoignages avantageux qui leur sont dus; quand elles sont dans un lieu, on les entend crier : Allons dans celui plus avant.

Salut et fraternité.

BOURBOTTE.

(Cette lettre excite de vifs applaudissemens).

RICHARD : Quand nos armées sont entrées dans la Flandre Hollandoise, elle étoit hérissée de forteresses qui menaçoient notre position; aujourd'hui elle est assurée. Hulst, Sas-de-Gand, Philippine et Axel sont en notre pouvoir.

L'Assemblée se lève toute entière au milieu des plus vifs applaudissemens.

Richard lit la pièce suivante :

Bulletin télégraphique du 4 brumaire, depuis 4 heures et demi jusqu'à 5 heures 20 minutes; transmission de Lille, composée sur le vocabulaire de l'ingénieur.

Hulst, Sas-de-Gand, Philippine et Axel sont au pouvoir de la République depuis le 2 de ce mois; un seul Français a été blessé dangereusement.

Signé, CHAPPE, ingénieur télégraphe. (On applaudit).

Richard reprend : Une lettre de Briez, représentant du peuple à Bruxelles, en date du 2 brumaire, confirmée par d'autres dépêches, nous annonce que, le 29 vendémiaire, l'armée du Nord a battu les débris de l'armée anglaise et hollandaise, au delà de la Meuse, du côté de Houtemer. Sept cents prisonniers, 4 pièces de canon et un drapeau sont les fruits actuels de cette victoire.

Les applaudissemens se renouvellent.

L'Assemblée ordonne l'insertion de toutes ces lettres au bulletin.

49

Un autre membre instruit l'Assemblée qu'ayant fait plusieurs fois des reproches au général Danican de ce qu'il se taisait sur les événemens de la Vendée dont il avoit été le témoin; ce général vient de lui écrire une lettre, dont il le somme de donner lecture à la Convention (126).

BERNIER fait lecture d'une lettre du général Danican, employé dans la Vendée, qui donne des détails sur les événemens qui ont eu lieu dans ce pays.

(126) *Ann. Patr.*, n° 664.

50

« On m'a pris pour un fou, dit-il, lorsqu'on m'a entendu gémir sur la conduite qu'on a tenue dans ce pays. Interroge tes collègues Dubois-Crancé, Alquier; j'ai osé leur dire la vérité, et ils en ont frémi.

Je prouverai qu'on a massacré des vieillards dans leurs lits, qu'on a égorgé des enfants sur le sein de leurs mères, qu'on a guillotiné des femmes enceintes; qu'à Laval on en a ainsi fait périr une le lendemain de ses couches.

Je dirai que j'ai vu brûler des magasins de toute espèce, en quel lieu, à quelle heure, ou par quels ordres. On ne s'est pas contenté de noyer à Nantes; ce genre de supplice était encore en usage à trente lieues en remontant la Loire.

Je démontrerai que les gens qui font à présent les philanthropes étaient alors des égorgeurs. En dernier lieu, pendant le siège d'Angers, où, par parenthèse j'ai été suspendu après avoir l'avoir sauvé et après avoir battu quatre-vingt mille hommes, on noyait aux Ponts-de-Cé les gens suspects. »

On demande le renvoi de cette lettre au comité de Salut public.

LEVASSEUR (de la Sarthe) : Je ne m'oppose point au renvoi. Danican se vante d'avoir sauvé Angers; j'y étais et je peux donner des renseignements.

Le 15 au matin, nous fûmes attaqués par les brigands, je parcourus les avant-postes avec Danican, il fit une chute de cheval qui fut si violente, qu'il crut avoir la jambe cassée. Comme je suis chirurgien, j'examinai sa jambe, et je vis qu'il n'y avait rien. Cependant il se mit dans son lit le 13 et le 14 et il en sortit le 15; le siège était alors levé.

MERLIN (de Thionville) : Le fait annoncé par Levasseur peut être vrai; mais je dois dire que j'ai fait la guerre de la Vendée avec Danican, et que je le regarde comme l'un des plus braves officiers de l'armée.

DUBOIS-CRANCÉ : La dénonciation de Levasseur n'est pas exacte; je tiens de Danican lui même que ce n'est pas dans son lit qu'il se fit porter, mais sur le rempart.

LEVASSEUR : Dubois-Crancé n'était pas à Angers, et je prouverai par témoins que j'ai été plusieurs fois dans la chambre de Danican, que je l'ai trouvé dans son lit, et que j'ai assisté aux pansements qu'on lui faisait.

DU ROY : Je demande que la Convention cesse de s'occuper de Danican, et qu'elle renvoie sa lettre au comité de Sécurité générale.

Cette proposition est décrétée (127).

(127) *Moniteur*, XXII, 357. *Débats*, n° 763, 513-514; *Ann. R.F.*, n° 35; *Ann. Patr.*, n° 664; *C. Eg.*, n° 799; *J. Perlet*, n° 763; *J. Fr.*, n° 761; *Mess. Soir*, n° 800; *M.U.*, XLV, 90-91; *Gazette Fr.*, n° 1029; *F. de la Républ.*, n° 36; *J. Mont.*, n° 13; *Rép.*, n° 36. Dans la presse ce débat se situe immédiatement avant l'intervention de Gaudin au sujet d'une déclaration déposée au comité révolutionnaire des Sables, ci-dessus *Arch. Parlement.*, 5 brum., n° 47. Rapporteur du décret de renvoi, Berlier selon C° II 21, p. 17.

[Adresse de la société populaire de La Tour-du-Pin (Isère) à la Convention nationale, le 24 vendémiaire an III] (128)

Représentants,

Un nouveau tyran a paru et vous en avés purgé la France qu'il vouloit asservir; le jour qui vit tomber la tête du scélérat releva le courage abattu du peuple français mais avec luy ne périrent point son esprit et ses projets : Robespierre a laissé des continueateurs; ces hommes de sang dont la rage n'est jamais assouvie ne voyent qu'avec une douleur profonde un grand nombre de victimes leur échapper, ils s'agitent pour ressaisir leur proie et pour y parvenir ils dénoncent les principes de justice et d'humanité qui vous dirigent, la protection que vous accordés aux patriotes opprimés, comme le succès et le triomphe de l'aristocratie.

Représentants, vous ne vous laisserés point surprendre par les cris et les feintes allarmes de ces faux patriotes, et la même vigilance qui découvrit les conspirateurs, la même énergie qui les terrassa, démasquera les restes impurs de cette faction sanguinaire et rendra nuls leurs coupables efforts.

Pour nous, nous jurons à la Convention nationale une fidélité à toute épreuve, nous nous unissons à elle plus étroitement que jamais, nous la reconnoissons pour notre guide, notre modèle et notre appuy. Nous l'aimons parcequ'elle veut la République, nous voulons le gouvernement révolutionnaire, parce qu'il peut seul établir plus promptement le regne de la liberté, nous le voulons tant que la Convention en tiendra les rênes parcequ'alors le coupable seul tombera sous ses coups et que le citoyen paisible et patriote jouira tranquillement de sa fortune, de sa liberté et de sa vie.

Nous avons lu l'adresse de la Convention nationale au peuple français, chacun de nous l'a reçue avec avidité dans son sein; elle ne respire que justice, humanité, vertu. Graces vous en soient rendues, citoyens représentants, elle a porté dans nos ames la consolation et la paix; nous ferons ce que vous nous commandés, faites ce que vous nous prometés, le peuple français trop longtems jouet et victime de l'egoïsme, de l'intrigue et de la faction, deviendra de l'univers le peuple le plus heureux.

Salut et fraternité.

Les membres composant le bureau de correspondance.

BOISSIEU, président, DAVIES
et une autre signature illisible.

(128) C 325, pl. 1404, p. 30. *Bull.*, 8 brum.; *M. U.*, XLV, 163-164.